

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van T. SCHUERMANS, gemeenteraadslid, betreffende de avondklok tijdens de eindejaarsavond te Kuregem.

T. SCHUERMANS geeft lezing van de volgende tekst:

T. SCHUERMANS donne lecture du texte suivant :

« ECOLO-GROEN » verklaart zich tegen elke vorm van agressie die de politie op onze burgers in het algemeen uitoefent. De avondklok die werd afgekondigd in Anderlecht tijdens de eindejaarsperiode heeft veel discussie opgeroepen. Verschillende inwoners, waaronder gezinnen en jongeren, ervaren deze maatregel als stigmatiserend en discriminerend. Bovendien heeft de Raad van State opgemerkt dat deze beslissing onwettelijk is, omdat u deze niet via het college of de gemeenteraad heeft laten goedkeuren, wat een ernstige schending is van de democratische regels.

De auditeur van de Raad van State stelde duidelijk dat het argument van urgentie en onvoorzienbaarheid niet geldig is, omdat de vrees voor rellen gebaseerd was op gebeurtenissen van vorige jaren en er dus voldoende tijd was om de maatregel via de juiste democratische procedures te nemen.

Mijn vragen zijn:

1. Waarom werd deze maatregel genomen zonder voorafgaand overleg met de gemeenteraad of het college?
2. Welke stappen zult u nemen om te voorkomen dat dergelijke besluiten opnieuw zonder democratisch proces worden genomen?
3. Hoe zal u de inwoners die door deze maatregel werden getroffen, in het bijzonder jongeren, ondersteunen en de vertrouwensbreuk herstellen?
4. Bent u bereid om publiekelijk uw verantwoordelijkheid op te nemen voor deze fout en in overleg te gaan met de getroffen gemeenschappen?

N. EL ARBAOUI laat opmerken dat T. SCHUERMANS in het Nederlands sprak. Ze denkt dat veel leden van de Raad hebben haar niet begrepen omdat ze geen Nederlands begrijpen. Ze zegt dat dit een gebrek aan respect is en vraagt de leden om hun koptelefoon op te zetten omdat er tolken zijn die betaald worden om te vertalen. Respect betekent toch ook begrip voor de Nederlandstalige kant.

N. KAMMACHI ajoute que « ECOLO-GROEN » dénonce tous types d'agressions qui ont pu être commises ce soir-là, également à l'encontre des policiers.

F. BEN HADDOU rappelle également que le « PTB-PVDA » condamne fermement toute forme de violence de la part de la minorité des jeunes qui vise les forces de l'ordre, les services de secours et les citoyens. Les premières victimes sont les habitants eux-mêmes car ce sont leurs biens qui ont été endommagés ou brûlés. Elle

exprime sa solidarité avec toutes les personnes qui travaillent au cours de la nuit du Nouvel An pour servir la collectivité et qui se retrouvent être prises pour cible, ce qui est inacceptable. Elle souligne cependant les belles initiatives naissant dans des moments aussi difficiles. À Cureghem, des jeunes se sont mobilisés pour soutenir Sidonie, une habitante du quartier, dont la voiture a été incendiée, en organisant une collecte de fonds. Ces gestes de solidarité montrent la vraie facette des jeunes, trop souvent réduit à des stéréotypes négatifs. Malheureusement, ces actions positives ne sont presque jamais mises en avant. Elle discute régulièrement avec son voisinage et leurs enfants. Les personnes estiment que l'ordonnance de couvre-feu n'a rien arrangé, ce que corrobore le rapport de « Safe Brussels » relatif aux incidents à Anderlecht.

Ainsi, cette ordonnance soulève plusieurs problématiques majeures, principalement le fait qu'elle ait été prise sans débat, ni concertation. Elle a juste été annoncée dans la presse, sans qu'il n'y ait eu de discussion au sein du Conseil communal, qui avait pourtant eu lieu deux jours avant son application. Elle se demande ce qui a été fait en amont avec les éducateurs de rue, les associations, les habitants ? Selon elle, Monsieur le Bourgmestre a ignoré ceux qui connaissent la réalité du terrain car ils n'ont pas été impliqués.

En deuxième lieu, il y a un manque évident de prévision car le Nouvel-An n'est pas un événement imprévisible et que le même problème se produit chaque année. Pourquoi ne rien avoir anticipé ? Y a-t-il eu des campagnes de sensibilisation ? Pourquoi n'a-t-on pas travaillé avec les écoles, les associations et les familles pour prévenir ces incidents ?

Sous un autre aspect, cette mesure était inefficace et stigmatisante. En ciblant spécifiquement les jeunes d'un quartier populaire comme celui de Cureghem, ne fait que renforcer un sentiment de stigmatisation, qui finalement ne résout rien. Les tensions étaient encore plus fortes cette année car priver une partie de la population de sa liberté de circuler, constitue une atteinte directe contre les droits fondamentaux. C'est son avis même aussi celui du Conseil d'État qui condamne cette ordonnance comme une atteinte au droit de l'enfant. Comment Monsieur le Bourgmestre justifie-t-il le fait d'outrepasser un avis aussi clair que celui de la plus haute instance juridique ?

Ces questions sont les suivantes :

Pourquoi cette ordonnance a été prise sans débat ni concertation ?

Quelles mesures concrètes va-t-on mettre en place pour garantir une véritable prévention et éviter que ces tensions ne se reproduisent l'année prochaine ?

Comment compte-t-on respecter les droits fondamentaux de nos jeunes et des habitants de Cureghem ?

Le groupe « PTB-PVDA » demande une approche plus humaine basée sur la prévention et le dialogue plutôt que sur des mesures répressives stigmatisant nos quartiers et aggravant la situation.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on ne peut comprendre son ordonnance de police que si on garde à l'esprit que, pendant la nuit du Nouvel-An, coexistent deux types de publics. Il y a d'abord les voyous, et il n'a pas d'autres termes pour cela. Ils sont extrêmement minoritaires mais ont des comportements malheureusement de plus en plus violents. Ils tirent vers les forces de sécurité, la police mais aussi sur les pompiers et les agents communaux des charges explosives de plus en plus fortes et violentes pour en arriver cette année aux « cocktails Molotov ». À aucun moment, ni la police ni lui ont été dupes que le fait de signer une ordonnance puisse empêcher des voyous de tirer sur les forces de police. Elle n'avait pas pour objectif d'empêcher les affrontements, contre lesquels, il faut, malheureusement, utiliser d'autres méthodes. Ce type de public extrêmement minoritaire est constitué de jeunes adultes, entre 17 et 25 ans, qui n'était même pas concernés par la tranche d'âge de l'ordonnance de police. A côté de ça, des mineurs de moins de 16 ans sont attirés par l'excitation du moment et ainsi leur vie en danger. Pour preuve, à Rotterdam, un enfant a été tué par la manipulation de pétards. C'est pour protéger les enfants qu'il a pris cette ordonnance à but pédagogique et éducatif. Cette dernière a fonctionné en partie puisque, tant certains « Gardiens de la Paix » et la police lui rapporté qu'elle avait été utile parmi un panel d'autres instruments de prévention. Cela a été utile pour sensibiliser les jeunes à ne pas rester dans les espaces publics et à rentrer chez eux ou aller ailleurs dans un autre quartier où les affrontements n'ont pas lieu. Cependant, à aucun moment, Monsieur le Bourgmestre a voulu enfermer chez eux certains mineurs, mais simplement les faire éviter les zones où ils se mettaient eux-mêmes en danger !

Certains habitants de Cureghem ont critiqué cette mesure en déposant un recours auprès du Conseil d'État mais l'immense majorité des témoignages reçus allaient dans le sens de la mesure proposée ; qui encouragerait son enfant à aller à proximité de scènes de guérilla urbaine ?! Il n'en va pas d'une stigmatisation des enfants de Cureghem parce que la mesure visait, non pas les habitants de Cureghem mais bien les espaces publics de ce quartier, ce qui signifie qu'un habitant de Neerpede ne peut pas, lui non plus, se retrouver à Cureghem pour y commettre des délits.

Historiquement, c'est à Cureghem que les débordements sont dangereux et il faut valablement motiver par des éléments objectifs les ordonnances et les arrêtés à prendre, quel que soit le niveau de pouvoir. L'ordonnance a été effectivement amenée devant le Conseil d'État mais elle n'a pas été cassée et était ainsi en vigueur la nuit du Nouvel-An. Aucune arrestation a eu lieu sur base de l'ordonnance, preuve que c'était avant tout un instrument pédagogique. Il y a cependant eu près d'une trentaine d'arrestations de casseurs sur le territoire de la zone de police « Midi », effectuées sur base du trouble à l'ordre public et non pas sur base d'une ordonnance de police spécifique.

Monsieur le Bourgmestre aurait mauvaise grâce à le nier, le Conseil d'État a considéré que les considérants de l'ordonnance étaient prévisibles du fait qu'ils étaient notamment établis sur base des expériences des années précédentes. Les affrontements auraient aussi dû être considérés comme étant prévisibles, ce pourquoi l'ordonnance a été jugée inadéquate par le Conseil d'État et aurait dû préalablement faire l'objet d'un débat au Conseil communal. Il prend acte de cet état de fait et va effectuer avec les forces de police et les services « Prévention » des trois Communes

de la zone de police « Midi » un débriefing de la soirée du Nouvel-An et des instruments juridiques utilisés. Il est évident que si on devait reprendre pareille mesure l'an prochain, celle-ci fera l'objet d'une délibération du Conseil communal plutôt qu'une ordonnance du Bourgmestre.

T. SCHUERMANS wil benadrukken dat niet alle jongeren in Kuregem criminelen zijn, want dat is wat ze in het antwoord van de heer burgemeester heeft gehoord! Men moet hen helpen, hen bewust maken van het werken met straathoekwerkers en jeugdwerkers, en niet iedereen gaan straffen die niets mee te maken heeft. Dat kan ze niet begrijpen. Men kan al die jongeren niet over één kam scheren. Ze vraagt zich af wat de gezinnen in de toekomst moeten doen met hun eigen jongeren die niet meer oud en nieuw in Kuregem mogen doorbrengen. Men zal al die gezinnen de komende jaren moeten dwingen om ergens anders heen te gaan, en dat is gewoon belachelijk. Kinderen zullen niet meer naar buiten kunnen gaan en hun burens geen "gelukkig nieuwjaar" wensen; het is gewoon belachelijk. In Vlaanderen, organiseert men de "Vlaamse Jeugdraad", een officieel adviesorgaan van de Vlaamse Regering. Veel jeugdorganisaties waren geschokt door het feit dat Anderlecht deze kwestie aankaartte, wat alleen maar de weg vrijmaakte, en ze begrijpt niet dat de burgemeester, als lid van de "Socialistische Partij", deze ordonnantie heeft uitgevaardigd, wat eigenlijk een zeer rechtse maatregel is! Ze voegt toe dat ze zelf jeugdwerker is, en dat het haar pijn doet dat in haar eigen gemeente te hebben meegemaakt. Ze wil vragen of de heer burgemeester zich realiseert dat er andere maatregelen zijn die op de lange termijn kunnen worden gebruikt, en niet alleen snel, vooral op oudejaarsavond. Ze vraagt om, in de toekomst, samen met alle mensen die hier aanwezig zijn, met de verschillende diensten, de politie, de jeugdwerkers en de organisaties die in Anderlecht gevestigd zijn, na te denken over de toekomst van de jongeren en daar nu al mee te beginnen zodat men op 31 december een goed plan hebben voor de gezinnen.

C. CHERFAN estime que traiter les jeunes de Cureghem de « voyous » et prendre des mesures stigmatisantes n'a fait qu'aggraver la situation. La « TFA » était sur le terrain le Jour de l'An à Cureghem et a discuté avec des jeunes et leurs parents qui se disaient frustrés. La « TFA » est favorable à la sécurité mais refuse de stigmatiser un quartier. Au lieu de prendre de pareilles ordonnances, pourquoi ne trouve-t-on pas des solutions de cohésion, des activités, des « Maisons de Quartier » pour les jeunes, mais aussi pour les écouter.

Monsieur le Bourgmestre a le sentiment que ses explications n'ont pas été entendue et répète qu'il n'a jamais traité de « voyous » ni les habitants ni les jeunes de « Cureghem ». Il par contre bien dit que les personnes qui tirent des pétards à bout portant, horizontalement, sur les forces de police et de secours doivent, eux, être qualifiés de voyous, mais elles ne représentent qu'une extrême minorité. Il demande de ne pas détourner pas ses paroles car il y a une différence entre les jeunes concernés par l'ordonnance et les personnes qui ont tiré sur la police.